
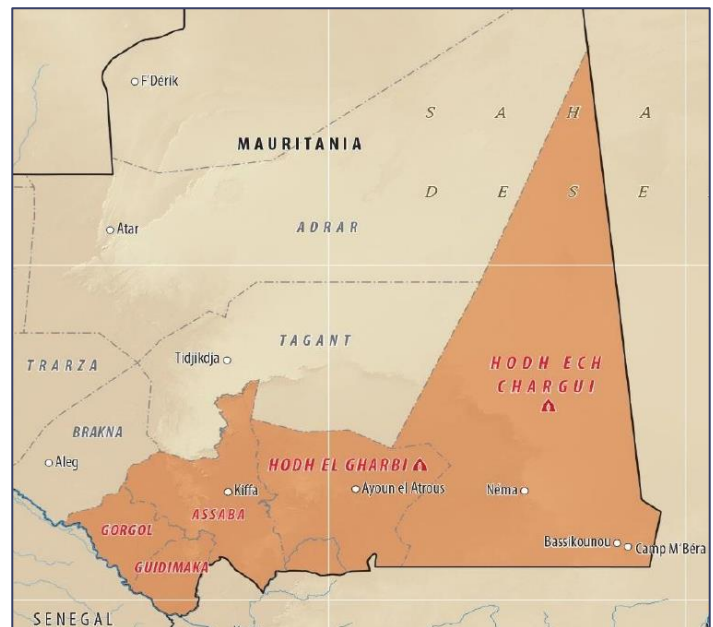


PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT D'URGENCE (PDU)

Projet Système de Filets de Sécurité Sociale II

	BAILLEUR(S) La Banque Mondiale Le Gouvernement Allemand
	PAYS PARTENAIRE(S) Mauritanie
	CODE P171125
	MONTANT 72.000.000 USD
	DUREE ESTIMEE Mars 2020 – Septembre 2025
	ETAPES Phase de démarrage
	AGENCE DE MISE EN ŒUVRE Délégation Générale TAAZOUR Commissariat à la Sécurité Alimentaire



DESCRIPTION

Ce projet de la Banque Mondiale vise à accroître l'efficacité et l'efficience du système national de filet de sécurité sociale adaptatif et sa couverture des ménages pauvres et vulnérables par des transferts sociaux ciblés, notamment dans les communautés de réfugiés et d'accueil.

Le projet est financé par une subvention de 45 millions de dollars de la Banque Mondiale et par une subvention de 7 millions de dollars du Programme de Protection Sociale Adaptative pour le Sahel (SASPP), cofinancée par le gouvernement allemand. L'état mauritanien fournit une contribution propre de 20 millions de dollars.

Le projet s'inscrit dans le Programme de Développement d'Urgence (PDU) du G5 Sahel qui est financé par les membres de l'Alliance Sahel et constitue l'un des programmes phares de l'Alliance.

Le projet rentre dans l'approche spatiale de l'Alliance Sahel qui vise un concentration des efforts dans le sud de la Mauritanie où le taux de pauvreté et le niveau de vulnérabilité sont les plus élevés, notamment dans le "Triangle de l'Espoir" (Gorgol, Assaba, Guidimakha) et dans la région des Hodhs. Dans ces régions, d'autres membres de l'Alliance Sahel mènent des projets.¹

Le projet est structuré autour de 4 composantes.

- **Composante 1** : vise à améliorer l'efficacité des programmes sociaux du gouvernement en mettant à jour et en améliorant le registre social et en promouvant son utilisation. Cette composante sera mise en œuvre par la Délégation Générale de Taazour, qui supervise le registre social.
- **Composante 2** : se concentrera sur l'amélioration de l'inclusion socio-économique des ménages pauvres en renforçant et en étendant le programme de transfert social, Tekavoul, en soutenant une stratégie adéquate de

¹ L'Union européenne soutient un projet agricole et pastoral dans la région. A partir de 2020, l'AFD prévoit également de soutenir des investissements prioritaires en infrastructures dans des secteurs plus larges (projet Declic II). La BAD interviendra dans ces deux régions à travers un projet d'appui à la promotion des micros et petites entreprises et plus largement à l'emploi des jeunes (PAMPEJ).

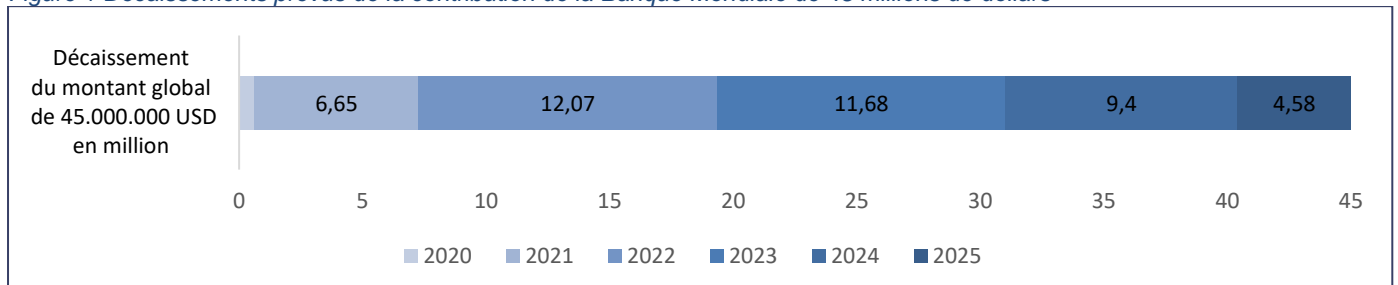
re-certification et de sortie pour les anciens bénéficiaires de Tekavoul et en facilitant leur inscription au registre d'état civil. Cette composante sera également mise en œuvre par la Délégation Générale de Taazour.

- **Composante 3** : renforcera le système de réponse aux chocs climatiques au profit des ménages vulnérables en développant davantage le système d'alerte précoce, le programme d'Elmaouna et la stratégie de financement de la réponse aux chocs. Cette composante sera mise en œuvre par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire et Taazour.
- **Composante 4** : appuiera la coordination et la gestion du projet et sera mise en œuvre par la Délégation Générale de Taazour.

AVANCEMENT DU PROJET

Le projet vient de démarrer et s'appuie sur les [efforts précédents de la Banque Mondiale](#).

Figure 1 Décaissements prévus de la contribution de la Banque Mondiale de 45 millions de dollars



Qu'est-ce que le Programme de Développement d'Urgence ?

En 2018, les chefs d'Etat du G5 Sahel ont sollicité le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel (SEG5 Sahel) pour lancer, en urgence, des projets à impact rapide. Ainsi, ont-ils lancé le Programme de Développement d'Urgence (PDU) dans des zones fragiles frontalières identifiées par le G5.

Pour donner suite à la demande de financement du PDU des états du G5 Sahel, les membres de l'Alliance Sahel ont mobilisé une réponse d'environ 226 millions d'euro dédiés à 21 projets et programme en totale.

Ces actions répondent aux 3 critères suivants :

- I. Localisation dans les zones sensibles transfrontalières identifiées par le G5
- II. Répondre à des thématiques sectorielles précises
- III. Réalisations effectives dès la fin de l'année 2018/ début de l'année 2019